ASSISTANT INGÉNIEUR ENVIRONNEMENT

DES DONNÉES DE TERRAIN AUX PROJETS SCIENTIFIQUES

L'assistant ingénieur environnement contribue à des études et à des projets scientifiques sur les milieux naturels. Entre terrain, laboratoire et ordinateur, il aide les équipes à collecter, vérifier et analyser les données utiles à la connaissance de la biodiversité.

01 Ses missions

- Préparer des protocoles de mesures et d'inventaires.
- Recueillir des données sur la faune, la flore et les milieux.
- Contrôler et organiser les résultats des observations.
- Produire des tableaux, cartes et comptes rendus.
- Entretenir le matériel et appuyer les projets d'études.

02 Où exercer ?

- Laboratoires et unités de recherche en écologie.
- Universités et organismes scientifiques publics.
- Bureaux d'études et structures de suivi écologique.
- Établissements et associations de conservation.
- Services techniques de l'environnement.

03 Qualités essentielles

- Rigueur scientifique et sens de l'observation.
- Connaissances en écologie et milieux naturels.
- Maîtrise des relevés, données et outils numériques.
- Autonomie, méthode et sens de l'organisation.
- Capacité à travailler en équipe et à communiquer.

04 Accès au métier

- Recrutement selon les compétences et les missions.
- Dans la recherche publique : concours ITRF pour les emplois statutaires.
- Concours externe accessible dès un bac + 2 (niveau 5), selon le poste.
- Un profil scientifique et technique est essentiel.

05 Se former à Valrance

- Licence 3 STAN : voie pertinente pour les fonctions liées au terrain, aux données et aux études.
- BTSA GPN : permet aussi de candidater à certains postes et concours, selon la spécialité.
- Valoriser les projets et expériences pratiques.

06 Évoluer ensuite

- Devenir référent technique ou coordonner des relevés.
- Évoluer vers le pilotage d'études avec l'expérience.
- Préparer d'autres concours ou poursuivre en master selon le projet.

07 À SAVOIR

Assistant ingénieur est aussi un corps de la fonction publique de recherche et de formation : l'accès se fait alors par concours. Dans le secteur privé, les intitulés peuvent varier (assistant d'études, technicien supérieur). Le poste ne confère pas à lui seul le titre d'ingénieur diplômé.